Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8670952
Centre d'intérêt: 720

L'Option entre l'enseignement religieux catholique et l'enseignement moral : ensemble-ressource sur l'instauration et la gestion du régime d'option dans les écoles reconnues comme catholiques / [Direction de l'enseignement catholique]. -- Québec : La Direction, [198-].
[30] f. ; 28 cm.

Titre de la couv. Code: 8485-540 ; 32 05-01.

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province) Direction de l'enseignement catholique

Descripteur(s): Enseignement religieux * Enseignement moral * Ecole catholique * Pastorale * Relations parents-enfants * Rôle de la commission scolaire * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Le document fournit aux écoles catholiques et aux commissions scolaires des informations susceptibles de guider leur action face à la responsabilité qu'ont les parents de choisir entre l'enseignement moral et religieux pour leurs enfants. Le document rappelle les fondements de la décision du Comité catholique de permettre ce choix dans les établissements reconnus comme catholiques. Il présente ensuite la problématique qui se pose au responsable chargé d'accompagner les parents et les élèves dans leur choix, puis définit l'apport spécifique de chaque option à la formation des élèves. Il rappelle également la situation de l'animation pastorale en regard de chaque option, l'importance d'un dialogue parents-enfants pour expliquer les motifs du choix et propose aux commissions scolaires un calendrier d'activités pour implanter avec succès ce régime d'option. Enfin, trois exemples de communiqués visant à sensibiliser la communauté et les parents au nouveau régime d'option complètant l'ensemble.

Type de document: r

508434

14091

CADRE
1940, H.-BOURASSA EST
MONTRÉAL H2B 1S2

A EDUQ 8670952

L'OPTION

ENTRE

L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX CATHOLIQUE

ET

L'ENSEIGNEMENT MORAL

Ensemble – ressource sur l'instauration
et la gestion du régime d'option
dans les écoles reconnues
comme catholiques

32 05-01

Québec

EDUQ 8670952

INSTRUMENTS D'APPOINT SUR L'OPTION

INTRODUCTION

Au moment d'instaurer le régime d'option entre l'enseignement religieux catholique et l'enseignement moral il importe de bien connaître les nouveaux articles du règlement du Comité catholique qui établissent ce nouveau régime.

Il importe également de connaître les motifs et les appuis principaux qui ont entraîné la décision du Comité catholique.

Concernant l'enseignement religieux catholique et l'enseignement moral, le Comité catholique du Conseil supérieur de l'Éducation a modifié son règlement aux articles 9, 10, 11 et 12, qui se lisent maintenant comme suit:

«**9.** Au niveau primaire, un minimum de 120 minutes par semaine de 5 jours et au niveau secondaire, une moyenne de 100 minutes par semaine de 5 jours doivent être consacrées au programme d'enseignement religieux catholique ou au programme d'enseignement moral. Dans les deux cas ce temps doit être distribué selon un agencement et un rythme appropriés à la pédagogie de cette discipline, aux besoins des étudiants et au projet éducatif de l'institution.»

«**10.** À chacune des années d'études du primaire et du secondaire, l'école offre le choix entre un cours d'enseignement religieux catholique et un cours d'enseignement moral.»

«**11.** Au primaire et aux deux premières années du secondaire, les parents ou tuteurs exercent annuellement ce choix pour l'enfant au moment de son inscription. Aux autres années du secondaire, après avoir obtenu le consentement de ses parents ou tuteurs, l'élève mineur exerce lui-même ce choix.»

«**12.** Lorsque le nombre d'élèves inscrits au cours d'enseignement religieux catholique ou au cours d'enseignement moral est moindre que 15 élèves, l'école doit organiser un cours ou prévoir un encadrement pédagogique qui respecte le programme de l'enseignement religieux ou celui de l'enseignement moral et les exigences de l'article 9.»

Les articles 14 à 16 de ce règlement sont abrogés.

«Les présentes modifications au règlement du Comité catholique s'appliquent à compter du 1er septembre 1983 dans les écoles déterminées par l'autorité scolaire. Elles s'appliquent dans toutes les écoles à compter du 1er septembre 1985.»

LES MOTIFS

Les principaux motifs qui ont amené le Comité catholique à modifier son règlement en instaurant un régime d'option entre l'enseignement religieux catholique et l'enseignement moral sont, en particulier:

les nombreux cas d'insatisfaction qui se sont manifestés à l'endroit du régime d'exemption;

le souci du respect des droits fondamentaux de la personne en matière de conscience et de religion.

L'instauration du régime d'option aura comme conséquence de favoriser la prise en mains des milieux et des personnes. Ainsi:

1. le choix annuel des parents manifeste qu'ils sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants;
2. le choix annuel des parents est pour eux une occasion nouvelle de s'engager personnellement dans la formation morale et religieuse de leurs enfants;

3. le choix annuel des parents constitue une occasion pour eux de saisir qu'ils doivent assurer un suivi à ce qui se fait à l'école;

4. le choix annuel des parents oblige tous les parents à la même démarche;

5. le choix annuel va permettre aux autorités scolaires et au personnel enseignant d'identifier les besoins et d'y répondre plus adéquatement.

Le nouveau régime vise donc à créer des conditions favorables pour que:

— les élèves soient plus intéressés;
— les professeurs soient plus motivés;
— les parents soient plus engagés.

DES APPUIS

1.- Le Conseil supérieur de l'Éducation,
La confessionnalité scolaire, août 1981.

«que dans les écoles du Québec, reconnues comme catholiques, il soit désormais rendu possible, en vertu du règlement du Comité catholique, d'offrir à tous les élèves du primaire et du secondaire, le choix entre l'enseignement religieux et l'enseignement moral;» (p. 25).

2.- L'Assemblée des évêques du Québec,
Le système scolaire et les convictions religieuses des citoyens, mars 1982.

«tout bien considéré et sans oublier que cette question relève en dernier ressort du Comité catholique, nous serions d'accord pour que le régime pédagogique des écoles publiques québécoises offre l'option entre l'enseignement religieux et l'enseignement moral.» (par. 5)

3.- Le Gouvernement du Québec,
L'école québécoise: une école communautaire et responsable, juin 1982.

«la pratique de l'exemption sera supprimée et, dans le prolongement des décisions déjà prises par les comités confessionnels pour les dernières années du secondaire, remplacée par un système d'option, à tous les niveaux du primaire et du secondaire.» (p. 60)

La gestion d'un régime d'option, selon la nature des objets de choix proposés, nécessite la mise en place de mécanismes qui assurent aux divers responsables de ce choix l'éclairage nécessaire à son plein exercice. Afin d'aider les milieux, la Direction de l'enseignement catholique du Ministère de l'éducation met à la disposition des commissions scolaires les sept instruments contenus dans ce dossier:

1° La problématique inhérente à l'exercice d'un choix.

2° L'apport spécifique de l'enseignement religieux catholique à la formation des élèves.

3° L'apport spécifique de l'enseignement moral à la formation des élèves.

4° L'animation pastorale en regard de l'option.

5° Une réflexion sur le dialogue parents-enfants.

6° Des choses à faire.

7° Des modèles de communiqués.

Cet ensemble d'instruments d'appoint a été conçu en tenant compte des documents nombreux et variés déjà en circulation dans le réseau scolaire. Il n'est pas question de remplacer ces instruments. Par ailleurs, il importe que tous les milieux puissent référer à des notions de base sur la spécificité de l'enseignement religieux catholique et de l'enseignement moral, sur la problématique que représente le choix de ces enseignements pour les parents et pour les élèves, sur les conséquences et sur les implications du régime d'option.

Il s'agit d'un ensemble-ressources au service des commissions scolaires, pour les aider à bâtir leurs propres instruments d'information et de sensibilisation.

1

INSTRUMENTS D'APPOINT SUR L'OPTION

LA PROBLÉMATIQUE INHÉRENTE À L'EXERCICE D'UN CHOIX

Le régime d'option entre l'enseignement religieux catholique et l'enseignement moral amène les usagers des écoles catholiques (élèves et parents) à exercer un choix en un domaine où jusqu'à présent ils n'avaient pas cette possibilité. Faire en sorte que toute personne concernée par ce choix puisse l'exercer de façon consciente et volontaire, n'est pas chose facile : choisir comporte des difficultés inhérentes à la démarche, auxquelles on ne saurait échapper.

La problématique qui se pose alors au responsable chargé d'accompagner les parents et les élèves dans leur démarche peut se résumer ainsi : dans un contexte de choix obligatoire, aider chaque personne **à choisir** d'une manière consciente et volontaire entre **l'enseignement religieux catholique** et l'**enseignement moral, en tenant compte des critères préalablement déterminés.**

A- CHOISIR

C'est à la fois une démarche affective et intellectuelle.

— **Affective** car le choix ne peut se faire qu'en étroite relation avec les convictions et les valeurs de la personne. Il lui faudra «conscientiser», clarifier ses valeurs et ses convictions, jeter sur elles un regard critique, au risque de se remettre en question.

- Il n'est pas sûr que l'on s'y prête volontiers.
  Comment va-t-on inciter les personnes à faire cette «conscientisation»?
- Cette «conscientisation» est oeuvre délicate pour être vraiment respectueuse de chaque personne.
- Quels **moyens** soucieux de l'une et de l'autre exigence seront mis en oeuvre?
- La clientèle, à l'intérieur d'un même groupe sera hétérogène et les démarches affectives variées; de quelle **manière** pourra-t-on concilier la nécessité de mises en oeuvre différentes et l'impossibilité d'offrir à chacun une démarche qui lui soit propre? Jusqu'où peut-on et doit-on aller pour que l'**aide** apportée soit réelle et possible?

— **Intellectuelle** car le choix suppose des **opérations cognitives** dont la complexité dépendra du point de départ et du point d'arrivée de chacun. Il faudra que chaque personne rassemble l'information qui lui est nécessaire, détermine les critères de choix optimal, éventuellement les hiérarchise en fonction des contraintes, utilise ces critères pour faire le choix.

- Comment inciter les personnes à cette démarche intellectuelle et maintenir l'intérêt tout au long de cette démarche?
- Compte tenu de l'hétérogénéité de la clientèle et de la nécessité de faire un choix satisfaisant, de quelle façon sera-t-il possible de répondre aux attentes spécifiques de chacun en ce qui concerne cette connaissance : variété d'informations à donner, moyens adaptés pour déterminer les critères de choix, les hiérarchiser.

B- ENTRE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX CATHOLIQUE ET L'ENSEIGNEMENT MORAL

Pour que le choix puisse être conscient et volontaire, il importe que la personne connaisse de façon satisfaisante, les éléments du choix. L'aider à faire ce choix, c'est l'inciter à entreprendre la démarche nécessaire pour accéder à une connaissance qui puisse la satisfaire.

- **L'objet,** i.e. la matière sur laquelle portera **l'activité cognitive** est précis: l'enseignement religieux catholique et l'enseignement moral.
- **Le produit,** i.e. le résultat attendu de **l'activité cognitive** est à préciser. Il s'agit alors de se demander: quelle connaissance de l'enseignement religieux et de l'enseignement moral est **nécessaire** pour que le choix soit conscient et volontaire? De quelle façon, à partir de quels critères, il sera possible d'identifier «ce nécessaire»? Si ce minimum requis sera le même pour tous, s'il variera d'un milieu à l'autre? Comment la présentation des deux enseignements peut-elle se faire sans «dénigrer» l'un ou l'autre?

C- CRITÈRES DE CHOIX PRÉALABLEMENT DÉTERMINÉS PAR L'INDIVIDU

Pour que ce choix soit conscient et volontaire, il importe que l'individu puisse déterminer les critères de choix, i.e. les éléments auxquels il se réfère pour faire son choix. L'aider à choisir, c'est l'aider à identifier et hiérarchiser les convictions, les valeurs, les motifs, et les besoins qui sont autant de critères que l'individu veut mettre à **la base** de son choix.

Pour ce faire, il sera sans doute difficile de trouver un processus annuel qui soit:

1. **efficace,** i.e. qui **permette** à chacun d'y parvenir;
2. **facile,** i.e. dont l'utilisation est à la portée du plus grand nombre,
3. **éclairant,** i.e. qui permette d'identifier des critères de choix et de les hiérarchiser.
4. **final,** i.e. qui ne fasse pas surgir de nouveaux problèmes.

2

INSTRUMENTS D'APPOINT SUR L'OPTION

L'APPORT SPÉCIFIQUE DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX CATHOLIQUE À LA FORMATION DES ÉLÈVES

L'enseignement religieux catholique, à l'école, est un cours:

qui vise spécialement la formation religieuse, spirituelle et morale du jeune.

Cette formation est appelée à avoir des résonnances dans tout le vécu du jeune et, par conséquent, à exercer une influence sur l'ensemble de la formation du jeune.

Ce cours permet, notamment, au jeune:

— **de découvrir la véritable dimension de son être**, c'est-à-dire:

sa dignité de personne humaine
et
sa dignité d'enfant de Dieu.

— **de découvrir l'importance de sa vie** et donc de son temps, de ses choix, de ses valeurs, de ses attitudes, de ses engagements, de ses relations, de ses options;

— **de découvrir l'importance de sa vie** et donc de son temps, de ses choix, de ses valeurs, de ses attitudes, de ses engagements, de ses relations, de ses options;

— **de développer ses ressources personnelles** au moment de sa croissance à l'intérieur d'un système de valeurs reconnu;

— **de développer sa conscience morale:**
- dans la prise en charge de ses responsabilités, comme individu et comme membre d'une collectivité;
- dans la conquête d'une autonomie responsable.

— **d'apprendre comment bâtir ses appartenances** appartenance à sa famille, à la société, à ses groupes de loisirs, à ses groupes de travail, à sa communauté chrétienne, à l'Église,...

— **de découvrir le sens** de son devenir humain et de sa vocation chrétienne.

— **de découvrir et d'accueillir** Jésus-Christ à la fois dans sa personne et dans son message.

L'enseignement religieux catholique ouvre à l'élève un **CHAMP DE CONNAISSANCE ET DE SAVOIR «spécifique»**... Nul autre enseignement n'a la responsabilité d'ouvrir à ce champ.

Cet enseignement révèle au jeune du primaire et du secondaire.

— le Mystère de Dieu Vivant,

— l'espérance du Salut,

— le don d'une vie de relation avec Dieu Père, Fils et Esprit,

— un groupe unique d'appartenance: l'Église de Jésus-Christ.

Cet enseignement initie, par le fait même, à la **connaissance du phénomène religieux, élément constitutif important de toute culture universelle.**

Par le traitement et le choix de ses contenus, l'enseignement religieux catholique répond à des besoins identifiés et reconnus depuis longtemps aux divers âges de la croissance du jeune. (De l'enfant du primaire au jeune adolescent du secondaire).

En enseignement religieux catholique,...

La BIBLE est présenté, lue, approfondie, méditée, priée.

Au secondaire, le jeune apprend à consulter directement la BIBLE. Il reçoit une initiation biblique structurée de façon à ce qu'il puisse se référer facilement aux Livres inspirés de la **Parole de Dieu.**

Connaître la BIBLE tient aussi de la **culture universelle.**

En enseignement religieux catholique...

L'élève apprend : à connaître et à aimer de Jésus-Christ à VOIR LE VISAGE MODERNE de l'Église. En effet, l'Église vit des temps de renouveaux marqués de simplicité, d'attention à la personne, de respect des cheminements, de pardon, de tendresse et de miséricorde; l'élève est invité à prendre part à ces renouveaux et à S'ENGAGER, au nom de sa foi, DANS LE PEUPLE DE DIEU, qu'est l'Église de Jésus-Christ.

En enseignement religieux catholique,...

L'élève apprend à vivre en partageant les valeurs de la collectivité et des groupes auxquels il appartient. Le respect de la vie, du milieu, de l'environnement; l'ouverture aux autres; le sens de la gratuité, du partage, de l'entraide, de la responsabilité; le sentiment d'appartenance; l'amitié, la fraternité; la vie en communion; la solidarité; la disponibilité et la fidélité s'inscrivent parmi les valeurs que le cours d'enseignement religieux privilégie. Le jeune découvre et peut accepter des valeurs (traits de personnalité et tendances naturelles, sentiments, attitudes) qui, choisies et valorisées, contribuent à l'épanouissement moral et religieux.

En enseignement religieux catholique,...

L'élève apprend à puiser aux richesses de la vie, particulièrement dans les sacrements qui actualisent pour chaque personne les fruits de la Résurrection de Jésus.

L'enseignement religieux développe de manière progressive la dimension sacramentelle de la vie chrétienne. Il veut aider l'élève à reconnaître que Dieu est Père et qu'il nous appelle à vivre rassemblés dans l'amour; à prendre conscience que par le baptême nous faisons partie d'une grande famille, l'Église; à porter attention aux signes de pardon et d'amitié que représentent les gestes de Jésus et des chrétiens qui font Eucharistie; à mieux percevoir les manifestations et les appels de l'Esprit dans sa vie, dans celle de l'Église et dans le monde (pardon, eucharistie, confirmation...) etc.

En enseignement religieux catholique,...

L'élève apprend à connaître, à se comporter et à vivre selon les exigences de la morale chrétienne.

Deux voies sont possibles pour que les élèves reçoivent l'éducation morale à l'intérieur d'un cours : le cours d'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX CATHOLIQUE et le cours d'ENSEIGNEMENT MORAL.

Par le cours d'enseignement religieux catholique les élèves du primaire et ceux du secondaire reçoivent une formation morale qui tient:

d'un savoir, d'un savoir-faire, d'un savoir-être:

— **Le savoir** est fait de connaissances concernant la personne; de connaissances concernant les valeurs, les principes et les normes,...

— **Le savoir-faire** est fait d'habiletés à poser des actes moraux, à assumer et à orienter son affectivité, à faire référence à des normes, à poser un jugement moral, à prendre une décision libre et à agir en conformité avec ses choix...

— **Le savoir-être** est fait d'attitudes à développer, de dispositions, de réactions, de prise de position,...

Le développement moral dans la perspective de la foi chrétienne prend en compte toutes les dimensions de la personne: corporelle, psychique, sociale et religieuse.

En enseignement religieux catholique,...

L'élève apprend à exprimer sa foi. Non seulement l'enseignement religieux catholique prévoit faire connaître les éléments essentiels du mystère chrétien, il entend favoriser une relation constante entre la vie du jeune et la Parole de Dieu, entre la vie du jeune et la vie de Jésus et des chrétiens.

L'enseignement religieux catholique ne saurait se désintéresser de l'un ou l'autre des aspects du vécu du jeune, même s'il en est question dans d'autres cours.

Ce vécu c'est, entre autres, le développement du jeune, ses expériences, ses situations de vie, ses aspirations, ses désirs, ses échecs, ses rêves, ses difficultés, ses besoins, ses projets, ses attentes...

C'est pourquoi les **apprentissages proposés** aux élèves, inscrits en enseignement religieux, font constamment appel au VÉCU DE L'ÉLÈVE.

C'est, AU COEUR DE CE VÉCU, que les appels de Jésus et de son Évangile ont à se faire entendre; que la foi, l'espérance et la charité chrétienne ont à se vivre; que la pratique des valeurs évangéliques (liberté, amour, vérité, justice, respect de la vie,..) on à s'exercer.

L'enseignement religieux catholique: un CHEMINEMENT

Les sciences, les lettres, les arts... ne livrent pas d'un seul coup, les secrets qu'ils recèlent et les richesses qu'ils comportent.

Il en est de même de la foi chrétienne.

À travers les différents programme d'enseignement religieux catholique, l'élève est appelé:

— à PROGRESSER dans ses connaissances «morales et religieuses»,

— à CHEMINER dans sa foi chrétienne,

— à SE RÉALISER dans une croissance harmonieuse de toutes les dimensions de son être.

L'enseignement religieux catholique habilite le jeune à mieux utiliser les **Services de pastorale** offerts, dans l'école.

3

INSTRUMENTS D'APPOINT SUR L'OPTION

L'APPORT SPÉCIFIQUE DE L'ENSEIGNEMENT MORAL À LA FORMATION DES ÉLÈVES

L'enseignement moral, à l'école, apporte une contribution à l'éducation morale,

qui vise à développer la maturité morale du jeune, c'est-à-dire à favoriser la prise en charge autonome et responsable de son agir, à la mesure de ses capacités et de ses conditions d'existence, en vue du mieux-être et du mieux-vivre individuels et collectifs.

Ce cours permet, plus précisément, au jeune:

— **de devenir conscient** de sa valeur et de sa dignité en tant qu'être humain,

- des richesses de son corps et de son psychisme,
- de sa capacité de communiquer et de réaliser des choses avec les autres,
- de sa propension à se donner des buts et à chercher à comprendre le sens de son existence;

— **d'être ouvert** aux autres, de les considérer comme ses égaux, d'échanger avec eux, quelles que soient leur race, leur culture, leur croyance... et d'être disponible à s'engager avec eux pour faire un monde plus humain;

— **de s'approprier** le système de normes, règles, valeurs et principes de sa société, c'est-à-dire de le connaître, de le comprendre et de l'intérioriser de façon critique au point que ce système fasse partie de son identité;

— **de participer** avec les autres, à la mesure de ses capacités et de ses conditions d'existence, à l'évaluation et au renouvellement du système de normes, règles, valeurs et principes de sa société;

— **de disposer** d'une conscience morale éveillée, c'est-à-dire d'être capable de discerner le bien du mal et de porter des jugements de valeur sur les conduites et les actions;

— **d'agir** conformément à ce qu'il croit devoir faire, parfois par «bonne volonté», parce qu'il a une propension à le faire; parfois par «force de volonté», parce qu'il résiste aux pressions extérieures et aux inclinations intérieures qui le poussent à dévier de sa décision;

— **de prendre appui** lorsqu'il fait des choix, sur la raison, une raison sensible tout autant à l'émotion et à l'intuition qu'à l'information et à l'expérience;

— en s'appuyant sur une conception de l'humain et de ses exigences fondamentales, comme individu, **de se donner des buts** dans la vie et de les poursuivre, et comme membre de la société de participer à la définition et à la poursuite de la visée collective.

Par les interventions structurées que permet son organisation pédagogique, le cours d'enseignement moral favorise un apprentissage systématique :

— de connaissances,

— d'habiletés,

— d'attitudes,

reliées au champs particulier de l'activité humaine qu'est la morale.

Dans le cours d'enseignement moral, la morale est présentée dans une perspective humaniste, en ce sens qu'elle s'appuie sur la raison :

une raison qui, tout en cherchant à décrire et à maîtriser le réel, reconnaît que celui-ci reste souvent inexplicable et insondable.

une raison qui attache de l'importance à l'affectif et tient compte des ressources de l'intuition et de l'influence de l'inconscient.

S'appuyer sur la raison comme fondement premier de la morale, c'est signifier que la raison, individuelle et collective, oriente, en dernier ressort, l'agir des femmes et des hommes, tout en assumant le risque d'erreur et l'ambiguïté de l'existence.

En enseignement moral,...

L'élève apprend à préciser la dimension morale des concepts qui servent à décrire l'activité humaine et plus particulièrement à connaître les concepts fondamentaux de la morale : règle, norme, loi, valeur, interdit, principe, droit, devoir... Reconnaissant l'importance du langage dans la structuration de la pensée et dans la communication, l'enseignement moral permet à l'élève de nommer et de comprendre ces concepts, de manière à cerner la nature de la morale et à utiliser adéquatement dans son quotidien les mots qui servent à traduire l'expérience morale.

En enseignement moral,...

L'élève apprend à appliquer diverses connaissances et habiletés à des situations particulières, empruntées à son vécu immédiat ou à celui de la société contemporaine. L'enseignement moral amène ainsi l'élève à identifier correctement les éléments d'une situation, à cerner la portée morale des choix possibles, à tenir compte des faits et des personnes impliquées, ainsi que des valeurs et principes. Cette pratique, outillant l'élève sur le plan du raisonnement moral et du jugement moral, favorise le développement d'une conscience morale réfléchie.

En enseignement moral,...

L'élève apprend à reconnaître et à comprendre l'importance de la morale dans la vie des individus et des sociétés. L'enseignement moral fait découvrir la fonction essentielle de la morale dans la promotion de conditions satisfaisantes à la réalisation individuelle et collective. L'élève apprend ainsi à considérer que l'activité morale vise à minimiser le mal et à maximiser le bien et ce, de façon juste.

En enseignement moral,...

L'élève apprend que les systèmes de normes, de règles, de valeurs et de principes varient dans le temps et dans l'espace. L'enseignement moral constitue une occasion privilégiée de se familiariser avec les sources lointaines et immédiates de la moralité ambiante et de comparer cette dernière avec d'autres systèmes de valeurs et de principes, du passé ou d'ailleurs, offrant une légitimation différente de l'agir.

En enseignement moral,...

L'élève apprend à se situer comme individu et membre d'une collectivité en donnant un sens à l'agir dans son quotidien et dans son existence. L'enseignement moral incite l'élève à se comporter de façon réfléchie en posant des gestes congruents avec son évaluation des situations et susceptibles d'être justifiés rationnellement. Il encourage aussi l'élève à se fixer des buts réalistes et significatifs dans la vie afin d'orienter ses projets immédiats et lointains.

En enseignement moral,...

L'élève apprend à accorder de l'importance à des valeurs qui traduisent des exigences fondamentales liées à la réalisation des êtres humains selon une perspective humaniste. L'authenticité, l'estime de soi, la liberté, le respect de soi, l'équilibre, l'acceptation de la différence, l'égalité, la fraternité, la justice, le respect des autres, la responsabilité, la compassion, la cohérence, l'engagement, l'espoir, le pluralisme apparaissent comme des valeurs qui s'inscrivent dans cette perspective et que l'enseignement moral privilégie.

Pour résumer, on peut dire que l'enseignement moral se structure autour de quatre pôles principaux d'apprentissage:

— **la conceptualisation de la moralité**: connaissance et compréhension des concepts fondamentaux en morale et exercice d'habilités nécessaires au raisonnement moral;

— **l'objectivation de l'expérience morale**: examen de situations à problématique morale et de systèmes de règles, de valeurs et de principes qui inspirent l'agir; prise de conscience de l'importance de la morale; exercice d'habiletés nécessaires au jugement moral;

— **la motivation à la décision et à l'action morales**: incitation à un agir moral dans le quotidien et à un engagement significatif dans son existence;

— **la valorisation d'exigences morales fondamentales**: promotion de valeurs et de principes liés à l'autonomie individuelle, à la solidarité collective et à l'émergence d'un sens à l'agir et à l'existence.

Ces pôles d'apprentissage sont abordés dans des contenus et selon des modalités pédagogiques qui tiennent compte des besoins des élèves en lien avec leur développement psycho-social. Le cours d'enseignement moral s'efforce de faire appel au vécu de l'élève. Il part de ses potentialités cognitives et affectives, de ses désirs et de ses tendances, de sa façon d'être aux autres, de ses intérêts et de ses raisons d'être et d'agir. Il mise prioritairement sur ses expériences, ses défis, ses erreurs, ses succès, ses contraintes, etc.

S'inscrivant dans une perspective de culture humaniste, le cours d'enseignement moral offre, selon son approche particulière, une exploration des diverses dimensions de l'activité morale en l'intégrant à une expérience significative du réel, permettant ainsi à chacun de mieux se comprendre comme être humain dans la société contemporaine.

4 INSTRUMENTS D'APPOINT SUR L'OPTION

L'ANIMATION PASTORALE EN REGARD DE L'OPTION

L'ANIMATION PASTORALE EN REGARD DE L'OPTION

• **L'animation pastorale est un atelier de pratique évangélique qui vise à apprendre aux élèves à vivre en chrétiens.**	Les élèves catholiques qui optent pour le cours d'enseignement religieux auront par cet enseignement, la préparation nécessaire pour accéder aux sacrements de l'eucharistie, du pardon et de la confirmation.
• **Elle est offerte à tous les élèves catholiques inscrits comme tel à l'école, qu'ils soient au cours d'enseignement religieux ou au cours d'enseignement moral.**	Les élèves catholiques qui optent pour le cours d'enseignement moral n'auront pas par cet enseignement, la préparation nécessaire pour accéder à ces mêmes sacrements.
• **Les élèves catholiques ont le libre choix de participer aux activités du service de pastorale.**	Les familles et les communautés chrétiennes pourront prendre en charge cette préparation fondamentale à la vie sacramentelle.

5

INSTRUMENTS D'APPOINT SUR L'OPTION

UNE RÉFLEXION SUR LE DIALOGUE PARENTS/ENFANTS

QUELQUES SUJETS DE DIALOGUE POUVANT INSPIRER LES PARENTS

Une situation particulière...

À un moment du jour, à l'école, le jeune se trouve devant un fait:
au primaire, le groupe d'amis se sépare pour le cours d'enseignement moral et pour le cours d'enseignement religieux catholique;
au secondaire, les uns ont à leur horaire l'enseignement religieux catholique, d'autres l'enseignement moral.

Des comparaisons inévitables

Les jeunes parlent entre eux des sujets abordés au cours, des activités, des travaux, de l'intérêt, du professeur.
Les jeunes parlent et comparent...
Au primaire, on voudrait bien profiter de toutes les activités avec ses amis;
au secondaire, on voudrait bien profiter de tout ce qu'il y a d'intéressant.

Un choix

Il y a, bien sûr, un choix à faire!
Les premiers motifs qui viennent à l'esprit des jeunes sont souvent:

- le choix des amis,
- l'intérêt du cours,
- la personnalité du professeur,
- la quantité des travaux.

Ces motifs sont importants et doivent être considérés; cependant, ils doivent être dépassés.

Dans le respect des autres

Les familles ou les parents peuvent jouer un rôle déterminant dans la réflexion des jeunes sur le choix à faire et sur l'attitude de respect et de tolérance à l'égard du choix des autres.
À partir du choix différent de compagnes ou compagnons de classe, les parents sont invités d'une part, à inciter leur enfant à une acceptation inconditionnelle des différences quelques soient les motifs des autres, et d'autre part, à justifier leur souhait, leur désir, leur volonté. L'importance de la décision commande que le jeune soit de plus en plus impliqué à mesure qu'il acquiert âge et maturité.

Une option fondamentale

Au cours d'un dialogue ou de conversations répétées, les parents amènent leur enfant à comprendre le pourquoi de la décision qu'ils envisagent de prendre: enseignement religieux, enseignement moral. Leurs convictions profondes, leurs valeurs, leurs aspirations pour leurs enfants, le sens qu'ils donnent à leur vie, leurs visées, leurs vues... sont peu à peu étalés, affirmés, expliqués avec mesure, selon l'âge. Les enfants, pour leur part, énoncent leur préférence, leur goût, leur désir; ils expliquent leurs motifs et soumettent les raisons de leur choix privilégié: enseignement religieux, enseignement moral. L'enseignement retenu devra permettre une croissance harmonieuse!

À l'occasion

Il faudra profiter de toutes occasions qui se présentent, les trouver, les provoquer, les créer:

- repas prolongé,
- collaboration aux travaux scolaires,
- fin de soirée,
- rencontre à l'école,
- réponse à une question du jeune,
- visite d'amis,
- événement fortuit.

Des exigences

L'échange de vues est important pour que responsables et apprentis marchent dans la même direction. Le jeune est invité à s'engager dans une démarche particulière qui touche les convictions profondes de la personne...
Les parents doivent être attentifs aux conditions faites à l'apprentissage de leur enfant:

- les activités,
- l'intérêt du cours,
- les amis,
- le professeur,
- la qualité des travaux.

Un apprentissage

Les parents doivent manifester beaucoup d'intérêt pour le cheminement de leur enfant, pour la formation particulière qu'il reçoit pour les expériences qu'il est appelé à vivre. Les parents se doivent d'accompagner leur enfant en de nombreuses circonstances:

- travaux,
- engagements,
- échanges,
- réunions de parents,
- rencontres avec l'enseignant,
- manuels.

Des ressources disponibles

Pour faire un choix éclairé, une formation adéquate est nécessaire. De nombreuses ressources sont disponibles à la commission scolaire, à l'école, à la paroisse:

- direction de l'école,
- conseillers,
- enseignants,
- contenu de programmes,
- manuels,
- feuillets de renseignements,
- animateur,
- l'équipe de pastorale au niveau paroissial.

6

INSTRUMENTS D'APPOINT SUR L'OPTION

DES CHOSES À FAIRE

L'instauration du régime obligatoire d'option entre enseignement religieux catholique et l'enseignement moral dans les écoles primaires et secondaires reconnues comme catholiques, amène les commissions scolaires à prévoir des activités nouvelles.

Voici un document qui présente une série d'activités à prévoir par la commission scolaire. On y indique le moment propice, les modalités appropriées, l'objectif, l'auteur et le client de chacune des démarches proposées.

CE QUI EST A FAIRE	QUAND	COMMENT	POURQUOI	PAR QUI	POUR QUI
Connaître les nouveaux articles du règlement du Comité catholique Connaître les motifs qui ont amené le Comité catholique à modifier son règlement Connaître les principales prises de position sur la question de l'option.	Jusqu'à sept. 84	Lecture personnelle Étude en collaboration de la part des agents d'éducation identifiés aux colonnes «Par qui» et «Pour qui»	Bien prendre conscience du changement qui devrait s'opérer dans les écoles d'ici septembre 1985 sur la question de l'enseignement religieux catholique et de l'enseignement moral.	Directeurs généraux des C.S. Directeurs des Services éducatifs Personnel de direction des écoles C.E.C. et C.P. Responsable de l'enseignement moral	IDEM IDEM IDEM IDEM IDEM
Prévoir les modalités de mise en place obligatoire du régime d'option.	Sept. 84	En formant un comité d'instauration et en y nommant une personne responsable.	Assurer le déroulement des opérations.	Dir. général de la C.S.	Les écoles de la C.S.
Faire connaître aux commissaires l'importance du changement que provoque l'avènement du régime d'option.	Sept. 84	Mettre ce sujet à l'ordre du jour de la réunion des commissaires.	Assurer que les responsables élus soient bien au courant du changement qui s'opère à ce propos.	Dir. général ou Le responsable de la gestion de l'option.	L'assemblée des commissaires
Préciser les rôles des divers partenaires à la commission scolaire et dans les écoles.	Sept. 84	En concertation avec le comité d'instauration.	Permettre à chacun de bien identifier ce qu'il a à faire et favoriser la collaboration.	Le Dir. général et le comité d'instauration.	Le personnel de direction et les professionnels de la Commission scolaire ainsi que le personnel des écoles.

CE QUI EST A FAIRE	QUAND	COMMENT	POURQUOI	PAR QUI	POUR QUI
Procéder à une première phase d'information.	Sept. 84	Une note de la Direction de la Commission scolaire au personnel des écoles, annonçant la mise en place du régime pour sept. 85. Un communiqué dans les journaux locaux.	Prévenir le personnel de la commission scolaire et des écoles.	Le Dir. général ou la personne responsable du comité. Le Dir. général ou la personne responsable du comité.	Le personnel de la C.S. et des écoles. La population du territoire.
Établir un échéancier précis des opérations.	Sept. 84	À l'occasion d'une première réunion du comité.	Permettre aux membres du comité d'avoir une vue claire des opérations pour assurer la mise en place du régime au moment prévu.	Les membres du comité.	Les responsables de la mise en place du régime.
Procéder à une démarche de sensibilisation à propos de l'avènement du régime d'option: • Les nouveaux articles du règlement • Les motifs • Les prises de position importantes.	Oct. 84	Réunions du personnel des écoles. Réunions de parents.	Faire comprendre les motifs et l'importance du changement.	Resp. du comité ou le C.E.C.	Le personnel des écoles. Les parents.
Préparer une description de la visée fondamentale des enseignements en option, l'enseignement religieux catholique et l'enseignement moral.	Oct. 84	Élaboration d'un document. Feuillet d'information.	Éclairer ceux qui auront à faire de l'information sur l'option.	Resp. du comité C.E.C. Resp. de l'enseignement moral.	Les enseignants Les animateurs de pastorale. Les conseillers pédagogiques.

CE QUI EST A FAIRE	QUAND	COMMENT	POURQUOI	PAR QUI	POUR QUI
Préciser les objectifs et les éléments de contenu des enseignements en option.	Oct. 84	Élaboration d'un document. Feuillet d'information	Éclairer ceux qui auront à faire connaître les programmes d'enseignement	– Resp. du comité. – C.E.C. et C.P. – Resp. de l'ens. moral.	Les enseignants Les animateurs de pastorale Les conseillers pédagogiques Les équipes de pastorale paroissiale. Les directions d'écoles.
Prévoir les modalités de l'exercice du choix	Oct. 84	Définir le mécanisme permettant le choix Établir une nouvelle fiche d'inscription qui prévoit le choix. Déterminer le moment où s'exerce le choix.	Assurer l'uniformité des opérations dans les écoles. Faciliter la tâche de ceux qui auront à exercer leur choix.	Les directeurs d'écoles et le responsable du comité.	Les responsables de l'inscription Les parents. Les élèves.
Prévoir les exigences qu'entraine le choix que des parents et les élèves auront à faire.	Oct. et nov. 84	Préparation d'une campagne d'information sur les implications et les exigences du choix des parents et des élèves. Élaboration de documents.	Permettre à ceux qui auront à exercer un choix de le faire d'une façon éclairée.	C.E.C. et C.P. Responsable de l'ens. moral. Resp. du comité.	Les personnes qui auront à informer les parents et les élèves.

CE QUI EST A FAIRE	QUAND	COMMENT	POURQUOI	PAR QUI	POUR QUI
Prévoir les répercussions de l'avènement du régime d'option sur l'environnement scolaire: • le projet éducatif, • le statut confessionnel, • l'animation pastorale, • la tâche des enseignants.	Oct. et nov. 84	Préparer un document de réflexion sur les principes à respecter dans l'organisation scolaire.	Assurer le respect des valeurs reconnues par la collectivité, sur l'environnement scolaire et les services éducatifs.	Dir. général Dir. de l'enseignement Resp. du comité C.E.C.	Les directeurs d'écoles et les divers comités: • comités d'écoles • comité de parents
Prévoir les effets de la mise en place du régime sur l'organisation de l'enseignement • Les locaux et le matériel • La formation des maîtres et l'encadrement pédagogiques • Les critères d'affectation du personnel • L'organisation des groupes et le financement nécessaire.	Nov. et déc. 84	Établir des prévisions quant au coût de l'option et déterminer les exigences d'un enseignement religieux et d'un enseignement moral de qualité.	Assurer la qualité des enseignements en option.	Dir. général Dir. d'écoles Dir. de l'ens. CEC, CP, resp. de l'ens. moral Dir. du personnel Directeurs d'écoles Directeur des finances	Les enseignants en enseignement religieux et en enseignement moral Les élèves
Procéder à la campagne d'information à propos • du nouveau régime obligatoire, les motifs, les appuis; • des visées fondamentales, les objectifs et les éléments de contenu des programmes en option.	Jan. et fév. 85	Réunions des parents de chacune des écoles. Émission à la télévision et à la radio.	Permettre à ceux qui ont à choisir soit l'enseignement religieux catholique soit l'enseignement moral de faire un choix éclairé et conscient.	Les membres des directions des écoles Le C.E.C. et le C.P. Le resp. de l'ens. moral	Les élèves et les parents qui auront à faire leur choix.

CE QUI EST A FAIRE	QUAND	COMMENT	POURQUOI	PAR QUI	POUR QUI
• les modalités des exigences et des implications du choix. • les notions: – choix obligatoire – choix annuel – choix continu		Rencontres avec les équipes de pastorale paroissiale		Les enseignants de ces matières Les animateurs de pastorale des écoles	
S'assurer que les clientèles visées sont bien rejointes, tout au long du processus d'instauration et de gestion de l'option.	Continu	Établir des mécanismes efficaces pour atteindre les clientèles.	Assurer la portée et la qualité de l'information	Resp. du comité	Les clientèles visées: les parents, les élèves, les enseignants.
Évaluer la qualité des travaux de mise en place et de gestion du régime d'option.	Mai-juin 85	À l'aide d'une grille, évaluer le degré de satisfaction des diverses clientèles de l'école à propos de l'option.	Connaître la portée de l'action entreprise et procéder aux redressements qui s'imposent.	Resp. du comité	Les responsables de la mise en place et de la gestion du régime d'option.
Planifier la poursuite des travaux	Mai-juin 85	À partir de l'évaluation, établir le plan de travail pour l'année à venir.	Assurer une bonne continuité dans la gestion de l'option.	Resp. et membres du comité.	Les responsables de la mise en place et de la gestion du régime d'option.

Note: Ce document n'a pas la prétention d'avoir fait le tour complet des choses à faire.

Les coordonnées qui s'y rattachent; le temps, le comment, le pourquoi, le «par qui», et le «pour qui» n'ont pas un caractère absolu, ils peuvent donc varier selon la gouverne des responsables locaux.

Il est à souhaiter toutefois que les indications qui s'y trouvent aideront les milieux à planifier leur action.

7

INSTRUMENTS D'APPOINT SUR L'OPTION

LES MODÈLES DE COMMUNIQUÉS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Enseignement moral ou enseignement religieux: un choix à faire

Un régime d'option entre l'enseignement religieux catholique et l'enseignement moral deviendra obligatoire dans toutes les écoles reconnues comme catholiques à compter de septembre 1985.

Ce régime d'option remplacera au primaire et au secondaire, la formule d'un enseignement religieux catholique obligatoire avec la possibilité d'exemption qui prévalait jusqu'à maintenant.

Au cours des prochaines semaines, correspondant à la période annuelle d'inscription se terminant le premier mars, les parents et les élèves du primaire et du secondaire auront à exprimer leur choix pour l'an prochain.

Au primaire et aux deux premières années du secondaire, ce sont les parents ou tuteurs qui font le choix pour l'enfant. Aux autres années du secondaire, l'élève exerce lui-même ce choix, après avoir obtenu le consentement de ses parents ou tuteurs.

Parents et élèves sont invités à accorder beaucoup d'attention à cette démarche qui les engage personnellement.

Divers moyens d'information seront déployés sous peu par les autorités scolaires, dans le but de renseigner adéquatement les personnes concernées.

On peut aussi obtenir des renseignements en s'adressant à la Direction régionale du ministère de l'Éducation.

COMMUNIQUÉ POUR LES JOURNAUX ET LES BULLETINS LOCAUX

Enseignement moral ou enseignement religieux: une information de qualité pour un choix éclairé

L'option entre l'enseignement moral et l'enseignement religieux catholique se fait à l'occasion de l'inscription annuelle. En vue d'un choix éclairé, certaines conditions sont nécessaires. Ainsi, au cours des semaines précédant le moment de l'inscription, les autorités scolaires s'appliqueront à informer adéquatement les élèves et leurs parents ou tuteurs.

Diverses activités d'information seront organisées, telles que: affiches, distribution de pochettes ou de dépliants, lettres aux parents, interventions en classe, séances publiques d'information, messages ou participation dans les pages ou les émissions des médias locaux, etc.

À la commission scolaire et dans les écoles plusieurs personnes peuvent être mises à contribution pour venir en aide aux parents et aux élèves dans l'exercice de leur choix. Ces personnes sont principalement: les directeurs d'écoles, les enseignants en enseignement religieux ou en enseignement moral, les animateurs de pastorale, le conseiller en éducation chrétienne, le conseiller pédagogique et le responsable de l'enseignement moral.

Le contenu de l'information portera sur les modalités ou procédures de choix, sur la nature et les raisons du régime d'option, sur les sources de renseignements disponibles, enfin sur le contenu essentiel des programmes de l'un et l'autre enseignements.

L'insistance sera toutefois mise sur l'importance d'une réflexion préalable au choix à faire. Certaines questions importantes serviront à orienter le choix des personnes. Ainsi: quelles sont mes convictions profondes? Quelle est la volonté ou l'opinion de mes parents, de mon enfant? Quel sera l'impact de mon choix sur ma vie personnelle, sur la vie de mon enfant? Quel est l'avis de mes conseillers? Quelle est l'importance d'un choix continu?

Les autorités de la commission scolaire et des écoles tiennent à assurer à tous les parents et élèves, désireux de s'en prévaloir, une information de qualité et aussi complète que possible, sur le choix qu'ils ont à faire dans le cadre de l'option entre l'enseignement religieux catholique et l'enseignement moral.

COMMUNIQUÉ AUX PARENTS

Enseignement moral ou enseignement religieux: un choix à faire

Dans quelques semaines au moment de l'inscription annuelle de votre enfant vous aurez, pour la première fois, l'obligation de faire un choix entre l'enseignement religieux catholique et l'enseignement moral à lui être dispensé.

Il est de notre devoir de vous dire l'importance de ce choix qui aura sûrement des répercussions sur la formation et la vie de votre enfant.

Seuls les parents avec leur enfant sont à même de juger ce qui convient le mieux à leurs attentes et aux valeurs qu'ils entendent privilégier.

À ce propos, la commission scolaire ainsi que l'école que fréquente votre enfant peuvent vous donner l'éclairage nécessaire à l'exercice de votre choix. Cet éclairage portera principalement sur:

— Les programmes d'étude en option à tous les niveaux;

— Les implications et les conséquences du choix que vous ferez;

— Les motifs susceptibles de vous orienter vers tel ou tel choix;

— La nécessité d'une prise de conscience à faire par rapport à votre vie personnelle, à celle de votre enfant;

— Les démarches que vous aurez à faire.

Vous serez invités, dans les prochains jours, à une réunion de tous les parents des élèves qui fréquentent l'école de votre enfant. Lors de cette réunion vous aurez l'occasion de rencontrer des personnes qui ont été formées expressément pour vous aider dans votre choix.

Ce sont:

— Le directeur de l'école;

— Les enseignants chargés de l'un et l'autre enseignements en option;

— Le conseiller en éducation chrétienne ou le conseiller pédagogique en enseignement religieux catholique à la commission scolaire;

— Le responsable de l'enseignement moral à la commission scolaire;

— L'animateur de pastorale de l'école.

Si vous avez la moindre hésitation dans le choix que vous aurez à faire à ce propos vous devez considérer cette réunion comme essentielle à la clarification de la démarche que vous aurez à faire.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction de l'enseignement catholique

8485-540